







Une éducation visant à promouvoir l'inclusion et le respect mutuel est essentiel pour contrer le discours de haine, déclarent les responsables d'institutions de défense des droits de l'homme lors de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

VARSOVIE / STRASBOURG / VIENNE, le 21 mars 2017 – Aujourd'hui, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, les responsables de trois institutions européennes de défense des droits de l'homme ont publié une déclaration commune dans laquelle ils affirment qu'il est essentiel de promouvoir l'inclusion et le respect mutuel par le biais de l'éducation et de récits positifs forts pour empêcher l'incitation à la haine et contrer le discours de haine à l'âge numérique.

Michael Georg Link, Directeur du Bureau politique des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), Michael O'Flaherty, Directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) et Christian Ahlund, Président de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe, ont souligné qu'il est de la responsabilité de tous, et des dirigeants politiques en particulier, de contrer le discours d'intolérance et le discours de haine et de veiller à ce que leurs causes profondes soient traitées par le biais de l'éducation.

- « Nous jouons tous un rôle crucial dans la promotion du respect mutuel et de l'inclusion, en veillant à ce que nous vivions dans des sociétés qui favorisent le respect des droits et de la dignité de chaque personne, indépendamment de son appartenance ethnique, de son genre, de sa religion ou de ses convictions ou de toute autre identité » a déclaré M. Link, Directeur du BIDDH. « Les dirigeants politiques et communautaires ont une plus grande responsabilité et ils doivent agir pour faire face à l'intolérance sous toutes ses formes, afin de lutter efficacement contre le discours de haine, qui peut mener à la violence et aux crimes haineux et compromettre dangereusement la sécurité et la cohésion sociale. »
- M. O'Flaherty, Directeur de la FRA, a fait remarquer que le discours de haine ne se limite pas aux extrémistes, et que la manipulation délibérée d'informations afin de promouvoir l'intolérance fait aujourd'hui partie intégrante du courant dominant de la rhétorique politique. Il a souligné que ces procédés ne pouvaient être contrecarrés que par l'éducation et le renforcement des compétences médiatiques.
- « Le défi est de s'adresser à ceux qui sont réceptifs à des points de vue intolérants. Il est essentiel, à cet égard, de renforcer l'éducation aux médias, en particulier dans un environnement numérique », a déclaré le Directeur de la FRA. « Nous devons aider tant les enfants que les adultes à évaluer de façon critique ce qu'ils voient et entendent dans les médias. Cela leur permettra de reconnaître la propagande, ainsi que de s'opposer aux déclarations qui incitent à la haine et de signaler celles-ci. »
- M. Ahlund, Président de l'ECRI, a souligné qu'il était nécessaire non seulement de condamner rapidement l'utilisation de discours de haine, mais également de contester et de combattre ceux qui le propagent.

Selon lui, « les politiques de lutte contre le discours de haine devraient également prévoir des mesures visant à encourager les autors du discours de haine à renoncer à l'utiliser et à les aider à se dissocier des groupes qui recourent à de tels discours. Certes cette tâche est

loin d'etre aisée. Néanmoins, il n'est pas impossible de modifier ces comportements, en démontrant la nature mensongère des fondements du discours de haine et son caractère inacceptable. Les projets actuels visant à atteindre cet objectif devraient être largement diffusés et soutenus. »

Le BIDDH, la FRA et l'ECRI jouent un rôle actif dans la lutte contre le discours de haine, les crimes de haine et les autres formes d'intolérance. Le BIDDH établit des rapports sur les crimes de haine dans les 57 États participants de l'OSCE hatecrime.osce.org et aide les autorités locales et la société civile à combattre ce problème. La FRA développe actuellement une boîte à outils pour les médias afin d'orienter les journalistes sur la façon d'inclure une perspective des droits de l'homme dans leurs rapports. La Recommandation de politique générale n° 15 de l'ECRI contient des lignes directrices sur la manière de lutter contre l'utilisation du discours de haine et le mouvement du No Hate Speech est une campagne de la jeunesse du Conseil de l'Europe qui mobilise les jeunes pour qu'ils repèrent les discours de haine et s'y opposent http://www.nohatespeechmovement.org/.

Les Nations Unies ont choisi le 21 mars comme Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale en 1966, en mémoire des 69 personnes tuées six ans plus tôt à Sharpeville (Afrique du Sud), au cours d'une marche pacifique de protestation contre l'apartheid.

Interview de Monsieur Christian Ahlund, Président de l'ECRI